

## **COVID19 : sensibilisation au respect des règles sanitaires dans les navires à passagers**

L'Unité Littorale des Affaires Maritimes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, appuyée par la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Brigade de Surveillance du Littoral de la gendarmerie maritime ont effectué, les 14 et 16 août derniers, une opération de sensibilisation au respect des gestes barrières dans les navires à passager, pour faire face à la propagation du virus.

Des navires, dont l'embarquement se situe sur le Vieux Port de Marseille ont été sensibilisés au respect des règles sanitaires.

L'objectif était de rappeler aux armateurs leurs obligations, notamment :

- la mise à disposition de gel hydro-alcoolique à bord du navire,
- la présence d'affiches et de bandes sonores informant les passagers des règles d'hygiène et de distanciation physique,
- le contrôle du port du masque par les passagers lors de l'accès au navire.

Cette opération de sensibilisation a permis de rappeler l'obligation du port du masque et de la distanciation physique dans la file d'attente, lors de l'appareillage et en mer.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

